Le 19 novembre 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-212500565-20241107-D007706I0-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

## MAIRIE DE BESANÇON



## **EXTRAIT DU REGISTRE**

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 07 nov<del>embre 2024</del>

Le Conseil Municipal, convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Abdel GHEZALI, 1er Adjoint

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER (à compter de la question n° 4), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 2), Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 19), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT. M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 2), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Christine WERTHE

Etaient absents:

Mme Annaïck CHAUVET, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Christophe LIME, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, Mme Anne VIGNOT

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. François BOUSSO à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie LAMBERT à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Christophe LIME à M. Gilles SPICHER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 7), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Françoise PRESSE à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT à M. Abdel GHEZALI, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 1 incluse)

**OBJET**: 12 - Expertise et inventaire du patrimoine arboré de la Ville de Besançon - Autorisation de signature de l'accord-cadre

Délibération n° 007706

## Expertise et inventaire du patrimoine arboré de la Ville de Besançon - Autorisation de signature de l'accord-cadre

Rapporteur: Mme Fabienne BRAUCHLI, Adjointe

|                 | Date       | Avis              |
|-----------------|------------|-------------------|
| Commission n° 2 | 22/10/2024 | Favorable unanime |

## Résumé:

Le présent rapport a pour objet l'autorisation de signature de l'accord-cadre relatif à la réalisation d'inventaires et à l'exécution d'expertises du patrimoine arboré de la Ville de Besançon, permettant de mettre en évidence les défauts susceptibles d'affecter la longévité ou la résistance mécanique des arbres et d'en apprécier la gravité. L'objet du diagnostic est de fournir au gestionnaire un bilan de l'état du patrimoine arboré dont il a la charge. Il se compose d'un constat de l'existant, d'un pronostic sur l'avenir de l'arbre et des préconisations de travaux à réaliser.

L'accord-cadre, passé en groupement de commande avec Grand Besançon Métropole, relatif aux prestations d'expertises et d'inventaire du patrimoine arboré de la Ville de Besançon (lot 1) et de Grand Besançon Métropole pour les territoires périphériques (lot 2) conclu en 2023 pour une durée de 3 ans, a été reconduit pour ce qui concerne le lot 1, deux fois par anticipation et a atteint son seuil maximum.

Il convient donc de renouveler l'accord-cadre pour la partie Ville de Besançon uniquement.

La ville de Besançon, possède un patrimoine arboré (hors forêts et milieux naturels) de 20 814 arbres répartis dans les parcs, jardins, cours d'écoles, places, alignements, faisant l'objet d'un important suivi sanitaire. 8 000 d'entre eux nécessitent un suivi régulier.

Le vieillissement du patrimoine arboré et les conditions climatiques fragilisent les arbres et augmentent les risques vis-à-vis du public, des habitants, des scolaires.

La surveillance régulière des arbres est organisée de la façon suivante :

- réalisation de diagnostics sur l'état sanitaire des arbres par des experts extérieurs à la Ville de Besancon.
- surveillance visuelle régulière effectuée par le chargé de suivi du patrimoine arboré permettant la détection éventuelle de branches mortes et l'apparition de signes d'évolution suspects.

Cette surveillance permet de définir les travaux sous forme d'interventions annuelles par une ou des entreprises spécialisées extérieure et/ou par la régie espaces verts (grimpeurs élagueurs bucherons urbains).

Les prestations sont effectuées sur les arbres implantés sur les parcelles de la Ville de Besançon, sur les surfaces gérées par la Ville de Besançon et sur les emprises des voiries communautaires du secteur de Besançon. Il s'agira de réaliser des inventaires et d'exécuter des expertises permettant de mettre en évidence les défauts susceptibles d'affecter la longévité ou la résistance mécanique des arbres et d'en apprécier la gravité. L'objet du diagnostic est de fournir au gestionnaire un bilan de l'état du patrimoine arboré dont il a la charge.

Le diagnostic se compose d'un constat de l'existant, d'un pronostic sur l'avenir des arbres et de préconisations de travaux à réaliser.

Suite à la chute du tilleuls de Chamars en 2023, il a été décidé de renforcer la fréquence des contrôles sur le patrimoine arboré mâture. Ainsi la fréquence des diagnostics visuels a été augmentée pour assurer une plus grande sécurité.

Désormais les 8 000 arbres faisant l'objet d'une surveillance renforcée font l'objet d'un diagnostic visuel par entreprise tous les 2 à 3 ans en fonction de leur état sanitaire (réduction du délai entre expertises)

L'augmentation de la fréquence de ces diagnostics a conduit à une augmentation des diagnostics approfondis (tests de traction, tomographie, résistographe...). Ainsi ont été commandés sur la période Juin 2023-2024 : 2303 diagnostics visuels et 473 diagnostics approfondis.

La procédure utilisée pour cet accord-cadre est l'appel d'offres ouvert multi-attributaire (maximum 3 titulaires), avec montant maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R.2162-1 à R2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique. Il ne fait pas l'objet d'allotissement, et sera exécuté par l'émission de bons de commandes, notifiés par le pouvoir adjudicateur selon la méthode dite en cascade, qui consiste à faire appel en priorité au titulaire le mieux-disant financièrement et techniquement.

La durée de l'accord-cadre sera de un an à compter de la réception du premier bon de commande, reconductible 2 fois.

Le montant maximum des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est de 300 000 € HT, tous opérateurs économiques confondus.

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Lors de sa séance du 18 octobre 2024, la Commission d'appel d'offres a retenu les trois opérateurs économiques suivants :

- 1 SASU ONF VEGETIS 77140 NEMOURS
- 2 GROUPEMENT SARL FORTEA CONSULTING 69007 LYON ET FORTEA S.R.L SOCIETA TRA PROFESSIONNALI (Turin, Italie) 10151 TURIN
- 3 SAS SYMBIOSE 80120 VRON

Pour un montant maximum contractuel de 300 000€ HT par an.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre relatif à la réalisation d'inventaires et à l'exécution d'expertises du patrimoine arboré de la Ville de Besançon avec les entreprises déclarées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre: 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme, La Maire,

Christine WERTHE Conseillère Municipale

Anne VIGNOT